

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 24160
Numéro SIREN : 808 066 849
Nom ou dénomination : 1982 COIFFEUR

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2019 sous le numéro de dépôt 29265



20190292652017

DATE DEPOT : 26/04/2019

N° DE DEPOT : 29265

N° GESTION : 2014B24160

N° SIREN : 808066849

DENOMINATION : 1982 COIFFEUR

ADRESSE : 13 rue Ponceau 75002 Paris

MILLESIME : 2017

.

1982 COIFFURE S.A.S
Au capital de 2 000 Euros.
Siège Social : 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS
R.C.S PARIS B 808 066 849

29265

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 30 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, et le trente **juin** à 11 heures, les associés de la société à responsabilité limitée " 1982 COIFFURE ", au capital de 2 000 Euros, divisé en 100 parts de 20 Euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de gérant.

La séance est présidée par Madame CHEN XIAOYAN EP CAI, en sa qualité de gérant.

Le président constate que sont présents à l'assemblée :

- Madame CHEN XIAOYAN EP CAI propriétaire de	100 parts

TOTAL	100 parts

la totalité du capital étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a été dressé une feuille de présence, signée par les associés en entrant en séance, qui sera annexée au présent procès-verbal.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée:

- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, arrêté au 31 Décembre 2017,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que tous ces documents ont été adressés et mis à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, elle rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,

C X

- Rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- Examen et approbation des comptes et conventions;
- affectation des résultats,
- quitus à la gérance.

Madame CHEN XIAOYAN EP CAI, donne lecture de ses rapports.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion approuvent ce rapport, l'inventaire ainsi que les comptes annuels, à savoir: bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés au 31 Décembre 2017 faisant ressortir un bénéfice net comptable de 2 354 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide d'affecter comme suit, un bénéfice net au comptable de l'exercice s'élève à 2 354 euros.

En totalité en Report à Nouveau 10 822 euros

Il est rappelé que la société n'a mis en distribution aucun dividende aux associés au cours des quatre derniers exercices, et que de ce fait, ils n'ont bénéficié d'aucun crédit d'impôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres se trouvent rétablis à un montant inférieur à la moitié du capital social. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

C X

CINQUIEME RESOLUTION

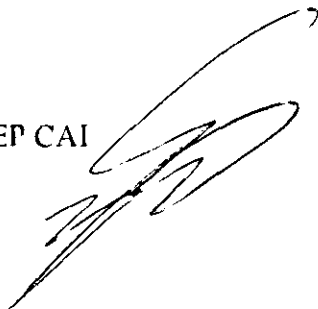
L'assemblée générale donne quitus à Madame CHEN XIAOYAN EP CAI, pour ses fonctions de gérante au cours de l'exercice clos 31 Décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance n'est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

- Madame CHEN XIAOYAN EP CAI



1982 COIFFURE S.A.S
Au capital de 2 000 Euros.
Siège Social : 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS
R.C.S PARIS B 808 066 849

.....

RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2018

Madame et Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société clos le 31 décembre 2017, d'une durée de 12 mois, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'activité de la société a consisté, conformément à l'objet social : Coiffure.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Je vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité des règles comptables en vigueur et respectant le principe de prudence.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le bénéfice net comptable s'est élevé à 2 354 euros.

CX

- Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés.

Je vous propose de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice de la façon suivante:

Report à nouveau 10 822 euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la création de la société.

CONVENTION VISEE A L'ARTICLE 101 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Je vous précise qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

LA GERANTE



Madame CHEN XIAOYAN EP CAI

FAIT À PARIS

LE 30 JUIN 2018


 République Française
 République Française

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Lettre à financer

 Formulaire simplifié
 art. 223 du Code général des impôts

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
1982 COIFFURE 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS	
SIRET 8 0 8 0 6 6 8 4 9 0 0 0 1 5	Mél: sacfparis@hotmail.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Coiffure	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SACF 35 RUE SAINT AMEPOISE 75011 PARIS Tél: 0192283893	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 23042018 Lieu: PARIS Qualité et nom du signataire: Garant Signature: XIAOYAN CAI
Tél:	

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ¹ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
			e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis			Total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionne autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursement
M. M. M. M. M.	100	2017	1 833				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^{10a}	13 735	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^{10b}		MVLT réalisée au cours de l'exercice
		MVLT restant à reporter

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>1982 COIFFURE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *											
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE POUCEAU 75002 PARIS</u>														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>3</td><td>0</td><td>3</td><td>0</td><td>6</td><td>6</td><td>8</td><td>4</td><td>9</td></tr></table>			3	0	3	0	6	6	8	4	9			
3	0	3	0	6	6	8	4	9						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2	Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2					
1	2													
1	2													
			Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>											
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	01	4 000	02	4 000								
		Autres *	04		05									
	Immobilisations corporelles *		028	2 400	030	626	1 774							
	Immobilisations financières * (1)		040	4 884	042		4 884							
	Total I (5)		011	11 284	018	626	10 658							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 716	052	2 716								
		Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		061		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070									
		Autres * (3)	072	930	071		930							
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		081	2 256	083		2 256							
	Charges constatées d'avance *		092	537	091		537							
Total II		096	6 439	098		6 439								
Total général (I+II)			110	17 724	112	626	17 097							
PASSIF					Exercice N 1									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	2 000								
	Écarts de réévaluation				121									
	Réserve légale				126									
	Réserves réglementées *				130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131		132							
	Report à nouveau				134		(10 952)							
	Résultat de l'exercice				136		2 354							
	Provisions réglementées				140									
Total I				142		(6 598)								
Provisions pour risques et charges				Total II	151									
DETTES CD	Emprunts et dettes assimilées				156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		3 063							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	15 766	172	20 632						
	Produits constatés d'avance				174									
Total III				176		23 696								
Total général (I + II + III)					180	17 097								
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(1) Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 400								
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	181									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01

Formule de calcul de l'IS (2018) - Désignation de l'entreprise		2022 COIFFURE		Neant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formule de calcul de l'IS (2018)		Exercice clos le 31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	21		211	
	Production vendue	21		211	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	21		218	49 026
	Production immobilisée *	21		221	
	Subventions d'exploitations reçues	22		22	
	Autres produits	23		23	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	24		241	
	Variation de stocks (marchandises) *	24		241	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	24		248	2 936
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	24		241	(520)
	Autres charges externes * (dont crédit fiscal : - mobilier : - immobiliser :)	24		242	29 012
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	24		241	991
	Rémunérations du personnel *	24		241	12 755
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	24		242	2 262
	Dotations aux amortissements *	24		241	226
	Dotations aux provisions	24		241	
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	24		242	10	
Total des charges d'exploitation (II)				241	46 672
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
Produits financiers (III)		280		280	
Charges financières (IV)				291	
Produits exceptionnels (V)					
Charges exceptionnelles (VI)				306	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 354
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	21		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Déductions	Entreprises nouvelles (11. services)	986		ZFU-TE (11. octes et octes A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (11. septies)	981		JUI (11. services A)	989
	ZRI (11. tierces)	127		ZRR (11. quinquies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11. quinquies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 11. quinquies)	990
	ZFA (11. quaterces)	315		Investissements outre-mer	311
	Créance due au report en arrière du déficit				316
	Déduction exceptionnelle (Art. 39. decies)				655
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
	Déficits antérieurs reportables * 12 343 dont imputés sur le résultat :				360 / 1 521
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 / 372

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2018

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations au début de l'exercice	
Immobilisations incorporeelles	Fonds commercial	00	4 000	00	00	00	00	00	00	4 000			
	Autres	00		00		00		00					
Immobilisations corporeelles	Terrains	20		22		20		20					
	Constructions	180		182		180		180					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	00	1 000	02		00		00		1 000			
	Installations générales, agencements divers	150		152	1 400	150		150		1 400			
	Matériel de transport	000		002		000		000					
	Autres immobilisations corporeelles	170		172		170		170					
Immobilisations financières		180	4 884	82		180		180		4 884			
TOTAL		000	9 884	092	1 400	090		100		11 284			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporeelles		500		502		500		500		500			
Immobilisations corporeelles	Terrains	510		512		510		510		510			
	Constructions	520		522		520		520		520			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		400		200		530		600	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		26		544		540		26	
	Matériel de transport	550		552		550		550		550			
	Autres immobilisations corporeelles	560		562		560		560		560			
TOTAL		570		572		400		226		570		626	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		* 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR (à ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589	588	589	590	591
		Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations		590	583	594	595			
		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							593				
TOTAL						596	585	597	599	599	599	599	599

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOTSD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 1982 COIFFURE						Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	605	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	621	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	630	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	612	651	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	661	666				
TOTAL		680	682	681	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700	705							
Terrains	710	715							
Constructions	720	725							
Inst. techniques mat. et outillage	730	735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745							
Matériel de transport	750	755							
Autres immobilisations corporelles	760	765							
TOTAL		770	775						
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
				2					
				3					
				4					
				5					
				6					
				7					
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	12 343	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983	1 521	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984	10 822	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		990		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870	10 822	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800	
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	9 805		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 589		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise:1992 COIFFURE.....

Néant *

Exercice ouvert le:01/01/2017... et clos le:31/12/2017...

Données en nombre de mois 1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	49 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	49 000

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	520
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	520

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	4 232
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	6 962
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	19 753
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	30 957

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	18 589
-----------------------------	-------------------------------	-----	--------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	18 589
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input checked="" type="checkbox"/>	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	/ /	160 / /
Date de cessation		/ /	

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	376	2,00
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III au C.G.U.(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 0 8 0 6 6 8 4 9

Dénomination de l'entreprise

1982 COIFFURE

Adresse (voie)

13 RUE PONCEAU

Code postal

75002

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant x *

N° de dépôt
[]

Exercice clos le 31/12/2017

SIREN

3 0 9 0 6 6 3 1 9

Dénomination de l'entreprise []

Adresse (voie) []

Code postal [] Ville []

1- NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise 1982 COIFFURE
Adresse 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MIC HOUR DOV CHIERRY COIFFEUR	22 RUE PAUL VALEFFY 75002
2	CHEI XIAOYAN COIFFEUSE	39 RUE AD HATEF 75003
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	11 829		69	11 898				11 898
2	1 015		822	1 837				1 837
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	12 844		890	13 735				13 735

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2017... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	13 735	- de l'exercice 2017... ⑩	1 521
- de l'exercice précédent ⑩	12 372	- de l'exercice précédent ⑩	3 428

Nom et qualité du signataire XIAOYAN CAI À PARIS, le 23/04/2018
Gérant Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
1982 COIFFURE 808066249			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes			PME au sens communautaire
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		833	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC* et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			11 898
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	